

**DEPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD**

**COMMUNE DE PROPRIANO**



**Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal**

**du 20 Février 2026 – Hôtel de Ville de Propriano**

Le Conseil Municipal de la Commune de Propriano, convoqué le 13 Février 2026, s'est réuni le 20 Février 2026 à 14H30, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, Maire.

Etaient présents (17) :

Mmes et MM. Paul-Marie BARTOLI, Dominique CARLOTTI, Audrey CASSETARI-DOMENICHINI, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Thierry GIRASCHI, Colette ISTRIA, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Paul PETRELLI, Angélique PIANELLI-CASANOVA, Christine PINNA, François-Joseph SCANAVINO, Elisabeth TABERNER, Lydia WARTON.

Etaient absents et avaient donné pouvoir (8) :

M. Virgile CAVALLI à François-Joseph SCANAVINO;  
M. Michel COLONNA à François MONDOLONI;  
Mme Marie-Jeanne DIGIACOMO-CHIUDINO à Mme Colette ISTRIA;  
M. Alain FAGGIANI à Ange-François LECA-MONDOLONI;  
Mme Jacqueline GIANNETTI à Mme Elisabeth TABERNER;  
M Ange LARI à M. Ange-François LEANDRI;  
Mme Myriam PUTHOD-HONORÉ à Mme Ghislaine ETTORI;  
Mme Margaux ROBINET-MONDOLONI à Paul-Marie BARTOLI.

Etaient absents (2) :

Mme Vanina LARI; M. Jean-Pierre LUCIANI.

**M. le Maire** ouvre la séance et précise qu'il convient de nommer un secrétaire de séance ;

**Mme Elisabeth TABERNER** est désignée.

Elle procède à l'appel nominal et constate que le quorum est atteint, avec **17** conseillers présents sur **27**, auxquels il convient d'ajouter **8 pouvoirs**.

S'agissant du procès-verbal de la séance du 21 Novembre 2025, **M. BARTOLI** interroge les élus sur leurs éventuelles observations ou modifications.

*Il est adopté à l'unanimité.*

**Monsieur Ange-François Léandri** demande la parole et déclare : « C'est le dernier Conseil de la mandature. Et c'est un clin d'œil du destin pour la procuration d'Ange. La mandature précédente, Ange avait la procuration de ma fille. Alors, je voudrais dire qu'Ange, c'était mon collègue enseignant, et ce fut un honneur et un plaisir de siéger autour de cette table, à côté d'Ange, qui reste mon ami et notre ami à nous. Je vous remercie. »

Le Maire reprend la parole : « Nous lui souhaitons un prompt rétablissement. Mais vous le savez, il a subi quatre interventions chirurgicales, l'une derrière l'autre... Mais enfin, il y a quand même un point positif : malgré son état de santé, s'il a supporté des anesthésies générales, nous espérons toutes et tous le revoir parmi nous le plus rapidement possible. »

Avant d'entamer l'examen de l'ordre du jour, **M. le Maire** informe les élus des décisions qu'il a prises en leur nom, depuis la dernière réunion du Conseil municipal, en application de l'article L. 2122-22 du CGCT.

**M. Bartoli** précise que, s'agissant des opérations de règlement budgétaire et financier, il n'est pas question ici de dépenses nouvelles engagées sans l'autorisation du Conseil, mais seulement de diminution et d'augmentation de crédits entre lignes budgétaires, dans le cadre des charges à caractère général, et d'une opération d'ordre d'atténuation de produits à hauteur de : 17.317 €.

Par ailleurs, comme tous les ans, il a souscrit une ligne de trésorerie de 470 000 € sur le budget principal et une ligne de 330 000 € pour le budget annexe du port de plaisance, les deux auprès de la Caisse d'Epargne.

Le Maire invite l'assemblée à procéder à l'examen de l'ordre du jour :

#### **I. : Création de deux postes de "Chefs de Poste" contractuels à temps complet :**

Ce sont, comme tous les ans, les recrutements de la SNSM, vous le savez nous sommes liés par une convention avec la SNSM et plusieurs communes (Coti-Chiavari, Serra di Ferro, Olmeto et Belvedere-Campomoro et pour une autre partie de ce protocole avec également la commune de Sartène.

Un poste pour une période de deux mois, du 1er juillet au 31 août, et un poste pour une période de trois mois et vingt-huit jours à compter du 30 mai, parce que celui-ci est affecté à la surveillance et au sauvetage dans l'ensemble du Golfe du Valinco.

*En l'absence de question M. BARTOLI soumet ce rapport au vote.*

*Rapport adopté à l'unanimité (25 voix « pour »).*

#### **II. : Création de deux postes de "Chefs de Poste Adjoints" contractuels à temps complet :**

Création de deux chefs de poste adjoints contractuels à temps complet, même dispositif que la délibération précédente, toujours dans le cadre du partenariat avec la SNSM.

*En l'absence de question M. BARTOLI soumet ce rapport au vote.*

*Rapport adopté à l'unanimité (25 voix « pour »).*

#### **III : Création de trois postes de "Sauveteurs Aquatiques" qualifiés contractuels à temps complet :**

Toujours dans le cadre du partenariat avec la SNSM : création de trois postes de sauveteurs aquatiques qualifiés contractuels.

Un pour une période de deux mois affectée à la plage du Lido, du 1er juillet au 31 août, et deux autres dans le cadre de la surveillance de l'ensemble du golfe pour trois mois et vingt-huit jours à compter du 30 mai jusqu'au 27 septembre 2026.

*En l'absence de question M. BARTOLI soumet ce rapport au vote.*

*Rapport adopté à l'unanimité (25 voix « pour »).*

**M. Ange-François Léandri** demande : “s’il ne serait pas bon au cours de la prochaine mandature, de prévoir la réhabilitation complète du poste de secours sur la plage du Lido”. Le Maire indique qu’il s’agit d’une demande récurrente, il y a un problème administratif : nous sommes propriétaires du bâtiment, mais pas de l’emprise au sol (bande des 100 m / domaine public maritime). On va essayer de trouver un biais juridique fiable pour régulariser et pouvoir réhabiliter.

#### **IV : Création d’un poste d’adjoint technique territorial contractuel à temps non complet :**

Création d’un poste d’adjoint technique territorial contractuel à temps non complet, 20 heures hebdomadaires, du 1er mai au 31 mai, puis du 1er au 15 octobre; C’est pour nettoyer les douches du port de plaisance et nous reprenons toujours la même personne qui donne satisfaction.

*En l’absence de question M. BARTOLI soumet ce rapport au vote.*

*Rapport adopté à l’unanimité (25 voix « pour »).*

#### **V : Création de trois postes d’adjoints techniques territoriaux contractuels à temps complet :**

Création de trois postes d’adjoints techniques territoriaux contractuels à temps complet. C’est toujours pour le port de plaisance. »

Un poste pour quatre mois, pour assurer les fonctions de pontonniers du 1er juin au 30 septembre.

Un autre poste à temps complet pour le nettoyage des douches du 1er juin au 30 septembre.

Enfin, un troisième poste pour une période de cinq mois à compter du 27 avril jusqu’au 27 septembre à 35 heures.

Nous reprenons toujours les mêmes personnes qui ont donné satisfaction.

*En l’absence de question M. BARTOLI soumet ce rapport au vote.*

*Rapport adopté à l’unanimité (25 voix « pour »).*

#### **VI : Création de trois postes d’adjoints administratifs territoriaux contractuels à temps complet :**

Création de trois postes d’adjoints administratifs territoriaux contractuels à temps complet pour le port de plaisance.

Un poste du 16 mars au 16 octobre ; un poste du 1er avril au 16 octobre ; et un poste du 1er juillet au 31 août, pour la période de pointe.

Pour les deux premiers nous reprenons toujours les mêmes personnes qui ont donné satisfaction; pour la période pointe on essaiera de choisir quelqu’un qui ne fasse pas d’erreur qui retentirait sur la régie gérée dans les règles de l’art avec Alain Faggiani comme régisseur.

*En l’absence de question M. BARTOLI soumet ce rapport au vote.*

*Rapport adopté à l’unanimité (25 voix « pour »).*

#### **VII : Création d’un poste d’adjoint technique contractuel à temps non complet :**

Création d’un poste d’adjoint technique contractuel à temps non complet. C’est pour l’aérodrome de Tavarua.

Recrutement du 20 avril au 4 octobre , 30 heures. Nous reprenons la même personne que les années précédentes qui donne entière satisfaction et vient en renfort de M. Jean-François Mazzanti.

*En l’absence de question M. BARTOLI soumet ce rapport au vote.*

*Rapport adopté à l’unanimité (25 voix « pour »).*

**VIII : Création de deux postes d'adjoints territoriaux d'animation contractuels à temps complet :**

Création de deux postes d'adjoints territoriaux d'animation contractuels à temps complet du 1er Juillet au 31 août, pour renforcer l'ALSH.

Tous les ans, nous prenons deux personnes, parce qu'il y a beaucoup de monde au centre aéré.

*En l'absence de question M. BARTOLI soumet ce rapport au vote.*

*Rapport adopté à l'unanimité (25 voix « pour »).*

**IX : Création d'un poste d'adjoint administratif territorial contractuel à temps complet :**

Création d'un poste d'adjoint administratif territorial contractuel à temps complet pour deux mois à la bibliothèque, comme nous le faisons tous les ans. »

*En l'absence de question M. BARTOLI soumet ce rapport au vote.*

*Rapport adopté à l'unanimité (25 voix « pour »).*

**X : Création d'un poste d'adjoint technique territorial contractuel à temps complet :**

Création d'un poste d'adjoint technique territorial contractuel à temps complet pour 12 mois à compter du 13 mars 2026.

Il s'agit de prolonger le contrat d'un agent qui exerce déjà au sein de notre Collectivité.

*En l'absence de question M. BARTOLI soumet ce rapport au vote.*

*Rapport adopté à l'unanimité (25 voix « pour »).*

**XI : Création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps complet :**

Création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps complet à la piscine municipale à compter du 5 avril 2026.

Il s'agit de prolonger le contrat d'un agent qui exerce déjà au sein de notre Collectivité.

*En l'absence de question M. BARTOLI soumet ce rapport au vote.*

*Rapport adopté à l'unanimité (25 voix « pour »).*

**XII : Création d'un emploi permanent et autorisation de recrutement sur le fondement de l'article. L.332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique :**

Création d'un emploi permanent et autorisation de recrutement sur le fondement de l'article L.332-8 2° : il s'agit de pérenniser le contrat d'un agent d'entretien polyvalent exerçant déjà au service voirie. »

*En l'absence de question M. BARTOLI soumet ce rapport au vote.*

*Rapport adopté à l'unanimité (25 voix « pour »).*

**XIII : Création d'un emploi permanent et autorisation de recrutement sur le fondement de l'article. L.332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique :**

Création d'un emploi permanent et autorisation de recrutement sur le fondement de l'article L.332-8 2° : il s'agit de pérenniser le contrat d'un agent d'entretien polyvalent exerçant déjà au poste de cuisinière à la cantine scolaire.

*En l'absence de question M. BARTOLI soumet ce rapport au vote.*

*Rapport adopté à l'unanimité (25 voix « pour »).*

Le Maire précise que tous les ans, il y a ces délibérations et elles sont quasiment identiques à la virgule près. Il ne s'agit pas de recruter : il s'agit de renforcer les services qui en ont besoin. Il n'y a aucun recrutement nouveau.

**XIV : Avenant n°4 au lot 1 des marchés d'assurances pour les besoins de la Commune de Propriano, du Port de Plaisance et de Pêche et de l'aérodrome de Tavaría :**

Avenant numéro 4 au lot 1, dommages aux biens immobiliers et mobiliers, relatifs au marché d'assurance.

Le Maire indique que c'est très chronophage, très embêtant de faire des délibérations, de convoquer la commission d'appel d'offres, pour des montants ridicules... mais le formalisme est là. »

Il précise pour le budget ville, la redevance annuelle passe de 70 778 € à 76 520 € ; pour le port, de 5 845 € à 6 319 € ; pour l'aérodrome, de 1 618 € à 1 749 €.

Il poursuit : je dois donc vous soumettre une augmentation de 5,69 %. Les assurances, ça ne diminue jamais, ça augmente toujours.»

*En l'absence de question M. BARTOLI soumet ce rapport au vote.*

*Rapport adopté (24 voix « pour », 0 voix "contre" et 1 "abstention de M. Dominique Carlotti").*

**XV : Avenant n°4 au lot 3 des marchés d'assurances pour les besoins de la Commune de Propriano, du Port de Plaisance et de Pêche et de l'aérodrome de Tavaría :**

Avenant numéro 4 au lot 3, flotte automobile et risques annexes, relatifs au marché d'assurance.

Le Maire indique que pour le budget ville, nous passons de 6 474 € à 7 618 € ; pour le budget du port, de 503 € à 605 €.

Même constat : nonobstant la faiblesse des augmentations, il faut l'avis du Conseil municipal après avis de la commission d'appel d'offres du lundi 16 février 2026.

*En l'absence de question M. BARTOLI soumet ce rapport au vote.*

*Rapport adopté (24 voix « pour », 0 voix "contre" et 1 "abstention de M. Dominique Carlotti").*

**XVI : Avenant N° 1 à la convention de délégation de service public par affermage de la station de distribution de produits pétroliers à usage maritime au port de plaisance et de pêche 2016-2026 :**

Avenant numéro 1 à la convention de délégation de service public par affermage de la station de distribution de produits pétroliers à usage maritime au port de plaisance et de pêche, qui courait de 2016 à 2026.

Nous avons pris soin de nous attacher les services de Maître Muscatelli, mais aussi de la SAS Qualitech, qui suit la maintenance de la station d'avitaillement de Tavaría, et qui le fait très bien.

Pour éviter tout désagrément, il fallait que nous puissions contrôler que la SAS Total Energies Marketing Corse avait bien entretenu les installations mises à sa disposition en 2016.

Monsieur Tandil, le patron de la SAS Qualitech, a rendu son rapport, transmis avec la note de synthèse. Il constate que Total a bien fait son travail de maintenance.

Il vous est proposé de prendre acte de cet audit et de prolonger d'un an peut-être que ce ne sera pas une année entière pour nous permettre d'élaborer un cahier des charges totalement transparent, et de mettre tous les futurs candidats à égalité.

Je reviendrai devant vous pour faire valider le futur délégataire après que la procédure de délégation de service public aura été menée à son terme.

Intervention de **M. Dominique Carlotti** : « Est-ce que vous êtes sûrs qu'en avril 2027, les travaux nécessaires auront été effectués ? Et au cas où il y aurait besoin d'un prolongement ? ».

Le Maire répond : on ne pourra pas prolonger davantage. Mais les travaux projetés seront réalisés dans les quelques semaines qui viennent. Si, pour des raisons dues à la corrosion, il devait y avoir des travaux beaucoup plus lourds, il sera préférable de mettre à la charge du futur délégataire la réalisation de ces travaux, sous le contrôle de l'autorité concédante, c'est-à-dire la Commune.

Nous nous sommes assurés avec notre maître d'oeuvre et notre Conseil, de la faisabilité juridique de ce que je viens de décliner; tout en faisant en sorte qu'il n'y ait pas d'interruption du service public, c'est-à-dire que l'on continue à distribuer les carburants.

Nous allons essayer de faire en sorte que les travaux se réalisent entre octobre et avril, mais pas en pleine saison. D'autant que c'est un peu plus compliqué : les cuves sont pratiquement dans l'eau sous la promenade ; l'eau de mer par capillarité vient les attaquer. Tôt ou tard, on devra les déplacer, pas très loin, mais dans un endroit moins exposé à la corrosion.

Quand on analysera les offres, il faudra voir si les candidats seront capables de répondre techniquement et financièrement à l'investissement que nous voulons mettre à leur charge, afin d'éviter que ce soit la commune qui le réalise.

Nous sommes assez serein. Pour autant, il faut être très vigilant car ce sont des équipements à risque.

*En l'absence de question M. BARTOLI soumet ce rapport au vote.*

*Rapport adopté à l'unanimité (25 voix « pour »).*

*Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est toujours possible de rattacher une délibération qui n'était pas prévue à l'ordre du jour du Conseil Municipal de ce jour vendredi 20 février 2026. Je fais amende honorable : il s'agit d'un oubli de ma part.*

*Il est nécessaire de rattacher la délibération concernant la fixation des dates de la saison balnéaire 2026.*

*Etant ici précisée que cette délibération relative à la fixation des dates de la station balnéaire 2026 a été proposée aux membres de la commission des finances et de l'administration Générale, après examen du projet de délibération la commission l'a approuvée à l'unanimité des membres présents lors de sa réunion du lundi 16 février 2026.*

*Je vous demande donc de m'autoriser à rattacher cette délibération. C'est du formalisme excessif, je vous l'accorde, mais on ne peut pas avoir ensuite une délibération le 10 avril avec des effets rétroactifs : ce n'est pas possible.*

*Le Maire met au vote cette demande de rattachement.*

*Adopté à l'unanimité (25 voix "pour").*

#### **XVII : Fixation des dates de la saison balnéaire 2026 :**

Conformément à l'arrêté préfectoral qui nous concède les plages de Puraja et de Scoglio Longo, et conformément au décret du 26 mai 2006, relative aux concessions de plages, nous vous proposons de fixer la saison balnéaire du lundi 30 mars 2026 au dimanche 29 novembre 2026 inclus, périodes de montage et de démontage comprises dans ce délai.

*En l'absence de question M. BARTOLI soumet ce rapport au vote.*

*Rapport adopté à l'unanimité (25 voix « pour »).*

## **XVIII : Débat d'orientations budgétaires 2026 :**

On passe au point essentiel de l'ordre du jour : le document d'orientation budgétaire. Le rapport du DOB que vous avez reçu évidemment. Alors là aussi, il n'y a pas de vote sur le document. Vous allez voter après la discussion sur le fait que je vous l'ai présenté et qu'on en a débattu.

Un fait nouveau : ce document d'orientation budgétaire s'inscrit et se réfère au rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes dont vous avez eu connaissance lors de la dernière session du Conseil Municipal du 21 novembre dernier.

La première partie de ce rapport du DOB concerne les recettes réelles de fonctionnement.

Vous voyez qu'entre le compte administratif 2021 et le compte financier unique 2024, il y a eu une progression des recettes réelles de fonctionnement très importante. Même si on prend en compte le BP 2025 et les décisions modificatives du budget primitif 2025, on voit que l'augmentation s'est poursuivie, et c'est tant mieux. Sans avoir augmenté la fiscalité.

On voit aussi que, dans le cadre des taux de la taxe d'habitation sur résidence secondaire, des taux de la taxe sur le foncier bâti et des taux sur le foncier non bâti, on est dans les clous de ce qu'on appelle le taux moyen national, avec des produits attendus qui sont très importants ; le produit de la taxe d'habitation sur résidence secondaire est très important.

En clair, si on appliquait les taux nationaux, c'est-à-dire si on se livrait à une augmentation exponentielle de la fiscalité, on récolterait 3 869 000 € par an ; nous récoltons 2 980 000 € par an. Ça veut dire que l'effort fiscal produit par les Propriétaires est très important. Il est sensiblement équivalent à la moyenne de la strate démographique et surtout et c'est ce qui fait parfois débat à la ComCom, il s'appuie sur des bases mises à jour, parce que nous avons toujours fait travailler notre commission communale des impôts directs pour mettre à jour les bases.

Les taux c'est facile de les changer. Mettre à jour les bases, c'est beaucoup plus compliqué. Nous nous sommes attelés à ce travail ; nous allons continuer à nous y atteler.

Et hors intérêts de la dette, on voit que les dépenses sont contenues. C'est en bas de la page 4 : entre le CA 2021 et le CFU 2024, on voit que les dépenses de personnel sont contenues ; les transferts versés c'est-à-dire les subventions ou notre participation au service départemental d'incendie et de secours, ce qu'on appelle les contingents sont maîtrisés ; et les autres frais de gestion sont également maîtrisés.

Ce n'est pas Paul-Marie Bartoli qui le dit pour les besoins de la cause : c'est la Chambre Régionale des Comptes qui le constate. J'ai d'ailleurs qualifié le rapport de la CRC d'élogieux. Pour preuve dans la page suivante, le poids des charges de personnel dans les dépenses de fonctionnement, pour la moyenne de la même strate démographique c'est-à-dire les communes entre 3 500 et 5 000 habitants est de 54,14 % ; chez nous, dix points de moins : 45,6 %.

Ça veut dire que nous avons et c'est pour ça que j'ai beaucoup insisté tout à l'heure, seulement des recrutements saisonniers, ce ne sont pas des recrutements qui vont peser sur les dépenses de fonctionnement de la Commune. Parce que si on pèse sur les dépenses de fonctionnement avec du personnel superflu, et bien on diminue notre capacité d'autofinancement. Les charges, les transferts versés, les subventions et autres sont à 8,48 % dans les autres communes de même strate, et chez nous seulement à 7,66%. Dans ce domaine on est également dans les clous.

Ce qui nous permet, quand on fait la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement, de dégager une épargne de gestion significative : 1 173 000 €. Et même quand on enlève les intérêts de la dette à 97 000 €, on conserve l'épargne brute à 1 076 000 €. Et quand on enlève le capital de la dette, on a une épargne nette de 874 000 €, avec des ratios qui sont excellents.

Une fois qu'on a fait ce constat, il faut poursuivre la politique d'investissement, ça s'appelle l'effort d'équipement pour aménager notre territoire. Et là aussi, on voit bien que les indicateurs nous sont très favorables. Les autres communes de France et de Navarre qui sont dans notre strate démographique dépensent, je dis bien hors dette c'est-à-dire hors emprunt, c'est-à-dire uniquement les travaux : 433 € par habitant ; nous nous en dépensons 850 € par habitant. C'est énorme. Ça veut dire que l'effort d'équipement consenti est remarquable.

Pour les recettes d'investissement on récupère du FCTVA, le fonds de compensation de la TVA ; des subventions qui sont venues principalement ces trois dernières années de l'État, que je remercie ; et puis d'autres recettes d'investissement, comme le virement provenant de la section de fonctionnement pour abonder le budget en investissement, ce qui nous donne un fonds de roulement satisfaisant.

La dette c'est-à-dire nos emprunts, il n'y en a qu'un seul sur le budget général. Il reste en capital restant dû au 31 décembre, 2 119 000 €, avec une annuité de 299 000 €. Si tout s'arrêtait, c'est très théorique, il nous faudrait moins de deux ans pour tout rembourser : ça s'appelle la capacité de désendettement en année d'épargne.

La fiscalité : nous n'y avons pas touché depuis 2001. Quand nous sommes arrivés aux responsabilités, la taxe d'habitation était de 13,95 ; la taxe sur le foncier bâti était de 16,60 ; et la taxe sur le foncier non bâti était de 53,62.

Vous me direz oui, mais dans le tableau actuel la taxe foncière sur le bâti est passée de 16,60 à 28,85. Vous l'avez compris : ce n'est pas nous qui l'avons augmentée. Il y a eu une réforme de la fiscalité : ce que percevait le département avant a été transféré. Chez nous, il y a une collectivité à statut particulier, et c'était 11,79. Ensuite, après la réforme de la loi NOTRe, cette part est revenue au bloc communal et notamment aux communes. Donc, on aurait dû avoir 16,60 + 11,79, mais on a 28,85. Je vous rassure : ce n'est pas moi qui ai augmenté en cachette.

C'est que la région, à sa naissance en 2018, la Collectivité unique, quand hélas les départements ont disparu, qui a immédiatement fait jouer la planche à billets : elle a porté de 11,79 à 12,25 la part de la taxe foncière qu'elle percevait. Donc nous avons récolté les 12,25. Moi, je me refuse à augmenter : ce n'est pas une bonne politique de faire jouer la planche à billets. Il faut trouver des recettes ailleurs, en faisant des efforts, en diminuant les dépenses. Ça vaut pour les communes ; ça vaut pour les départements là où ils existent encore ; ça vaut pour les régions, fussent-elles à statut particulier ; et ça vaut pour l'État, qui ferait mieux de baisser ses dépenses au lieu d'augmenter les impôts. »

Quoi qu'il en soit, la pression fiscale est toujours très importante. Pourquoi elle est importante malgré le gel des taux ? Parce que la Chambre Régionale des Comptes, en 1999 avait porté les taxes, les quatre à l'époque (puisqu'il y avait encore la taxe professionnelle), au taux maximum prévu par la loi de finances de l'année N-1. Je n'invente rien, il ne faut plus que ce genre de choses se reproduise.

Le seul impôt nouveau qu'il y a eu depuis 25 ans, c'est que nous avons institué – et nous avons eu raison de le faire la TLPE, la taxe locale sur la publicité extérieure, qui nous a rapporté cette année 31 068 €. J'ajoute que je proposerai, dans la prochaine mandature, d'instituer un règlement de publicité, parce qu'il y a des nuisances visuelles. Il faut éviter tout ce placardage qui ne sert à rien. Et quand vous touchez au portefeuille, vous voyez que ça diminue vite. La première année la TLPE était d'environ 70 000 € ; maintenant, on est à moins de la moitié soit : 31 000 €. Ils ne veulent pas payer, ils enlèvent donc les panneaux. Ils ont bien fait. Je préférerais qu'il y ait zéro euro de recettes et qu'il n'y ait plus de panneaux.

Passons maintenant à l'avenir, c'est-à-dire la programmation des investissements. Vous l'avez compris : nous allons achever, c'est une question de jours, la phase 1 de l'opération de revitalisation du territoire et petites villes de demain sous maîtrise d'ouvrage de la Commune : la rue Tomasini, une partie de la rue Jean-Donat Léandri, une partie de la rue Martin Sorba, la rue des Écoles, le square de l'église, etc... C'est presque achevé.

Ce qui est aussi en cours, c'est la phase 2, toujours sous maîtrise d'ouvrage de la Commune : le "T du stade", le "V du Frusteru", et une partie de la voirie de la Paratella. C'est quasiment achevé.

L'opération conduite sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité de Corse : la phase 1 est quasi achevée. Il ne reste que la rue du Général de Gaulle. Je croise les doigts pour que la procession de la Miséricorde puisse l'emprunter le 18 mars.

Je dois saluer l'implication du service des routes de la Collectivité de Corse : Madame Marina Romain, Monsieur Jean-Paul Bellotti, Monsieur Hervé Girard, et Paul-Antoine Rocchini. J'assiste aux réunions de chantier tous les mardis.

La phase 3 des aménagements urbains financés par l'État, sous maîtrise d'ouvrage de la commune concerne la partie Est de la rue Bonaparte, la partie Ouest de la rue Jean Pandolfi, la rue de l'ex discothèque Le Midnight, la Stretta Zia Lisabetta et enfin Tivolaggio. Les marchés vont être notifiés dans les heures qui viennent aux entreprises qui ont remporté l'appel d'offres, afin de débiter les travaux qui pourront être traités avant la saison estivale.

Les aménagements urbains en centre-ville avec la Collectivité de Corse, phase 2 de la Mairie jusqu'à l'intersection de l'avenue Napoléon III avec le chemin des Plages plus les rues adjacentes (rue Camille Pietri, rue des Pêcheurs, rue de l'EDF, etc.) : les travaux vont commencer probablement à la mi-octobre 2026. Le Président de l'Exécutif m'a fait savoir qu'il souhaitait donner un peu de solennité à la signature de cette deuxième convention. J'ai naturellement répondu qu'il était le bienvenu à Propriano.

Cette deuxième convention, approuvée le 21 novembre 2025 par le Conseil Municipal, représente 3 337 000 € d'investissements : 1,3 million pour l'État (DSID), 1,5 million pour la Collectivité, peut-être un peu plus, et un peu plus de 500 000 € pour la commune. C'est pour ça que nous inscrivons, pour cette année, la moitié de notre part.

La réhabilitation du clocher est en cours : elle devrait être achevée pour la fête de la Miséricorde. Espérons que les cloches retentiront à nouveau pour ce 18 mars. Nous ferons aussi la réhabilitation de l'église de Tivolaggio et l'extension du préau de l'école primaire.

Sur les années futures : la route de Brindigaccia et la route de Bartaccia ; l'aménagement de la salle polyvalente ex Midnight (vous avez vu des images de synthèse, l'avant-projet sommaire) ; la rénovation énergétique de nos bâtiments, avec l'accessibilité PMR ; la phase 4 de l'avenue Napoléon de l'immeuble Casabianca jusqu'au Lido ; la restauration de l'orgue de Notre-Dame de la Miséricorde, quand on aura réglé un problème d'humidité (il y a un débat sur la climatisation) ; l'extension et la réhabilitation de la gendarmerie ; la réhabilitation du centre d'hébergement / maison des saisonniers ou nous hébergeons les personnels SNSM et sécurité civile ; la démolition et reconstruction de l'Hôtel de Ville (le Conseil Municipal avait dit à l'unanimité qu'il fallait rester là) ; les vestiaires entre les deux stades et une nouvelle tribune ; l'aménagement de l'esplanade de la Plaine, le Pump Track ; le centre d'interprétation et de valorisation de la pêche artisanale ; et une chambre funéraire au cimetière. »

Ce n'est pas un programme électoral. C'est un programme pluriannuel d'investissement, et il faudra que nous le réalisions dans les cinq ans à venir.

On me dit : “mais comment vas-tu financer tout ça ?” Ce sont des éléments de prospective. Les phases 1, 2 et 3 de l’ORT-Commune sont financées. La phase 2 de la Collectivité de Corse est financée. Reste le petit problème du clocher : heureusement que l’association “A Miséricordia” est venue en soutien de la Fondation du Patrimoine. Je reste dans l’attente de la réponse de la Collectivité de Corse, non pas sur l’ex dotation quinquennale, mais sur ce qu’on appelle l’aide au patrimoine.

Notre curé a obtenu la lettre autorisant à commencer les travaux : c’est déjà pas mal. Pour le reste l’aire de stationnement devrait être financé cette année dans le cadre de l’ex dotation quinquennale devenue, non pas la dotation sexennale, mais je lis pour ne pas me tromper : “PACTE, Paesu Vivu”, une appellation plus jolie, sauf qu’on va nous donner un peu moins sur six ans au lieu de cinq ans. Je fais confiance à Monsieur Paolini, Conseiller Exécutif, qui m’a promis que nous aurons notre subvention courant 2026.

Je me dois aussi de vous dire que nous n’avons pas fait bouger les indemnités de fonction du maire et des adjoints et qu’elles ont même été baissées à la demande de la Chambre Régionale des Comptes suite à une erreur qui ne pouvait pas m’être imputée. J’ajoute : en 25 ans d’exercice des responsabilités, j’ai utilisé 0 euros de frais de représentation. Le seul privilège, si tant est que ce soit un privilège, c’est une voiture de service et pas de fonction.

Passons maintenant au budget du port de plaisance. Les recettes réelles de fonctionnement sont passées de 1 489 000 € en 2021 à 1 841 000 € en 2025. Les dépenses ont été contenues, notamment les dépenses de personnel qui ont même baissé : 320 000 € en 2021, 289 000 € aujourd’hui. Elles ne représentent que 32,39 % de nos dépenses de fonctionnement.

Quand on fait la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement, on arrive à dégager une épargne de gestion de 952 000 € ; l’épargne brute 723 000 € ; et nous réussissons pour la première fois depuis qu’on a emprunté si lourdement, à dégager une épargne nette de 77 000 €.

Le port a été classé premier de Corse dans le classement Navily pour la saison 2025 ; Il y a eu une progression des passages entre 2023, 2024 et 2025 de 9,5 % ; les contrats annuels ont baissé de 5,70 % (c’est une bonne chose) ; et les contrats d’hivernage, qui nous rapportent le plus, sont passés de 232 à 260, soit une progression de +10,7 %. Le parking, bien géré, nous a donné des recettes supplémentaires : 119 000 € en 2021, 107 000 € en 2022, et 189 000 € en 2025.

Certes nous sommes lestés par l’annuité d’emprunt : 875 000 €, avec un capital restant dû de 5 706 000 €. Je rappelle que nous avons emprunté 16 millions d’euros entre 2012 et 2015. La capacité théorique de désendettement est passée de 19 années à 7,89 : c’est encore élevé, mais on est sur la bonne voie.

Il reste des investissements à réaliser : la réhabilitation du bloc sanitaire du bassin Ouest ; mais là, nous avons gagné devant le Tribunal Administratif : les compagnies d’assurances des entreprises devront nous rembourser 405.567 € HT (pour l’instant, ils n’en donnent que 326 443 € TTC ; nous sommes devant la Cour Administrative d’Appel de Marseille pour obtenir la différence).

Il y a la restructuration du rideau de palplanches. Ce n’est pas la vétusté : ce sont les propulseurs des navires de la continuité territoriale, et aujourd’hui aussi ceux de Corsica Ferries, tellement puissants qu’ils font sauter les boulons des palplanches. On a réparé une partie : 170 000 € payés tout seuls, sans subvention. Nous mettrons ce sujet sur la table avec la Collectivité de Corse ; et je vais en parler aussi au Préfet, via le PTIC.

Je passe maintenant à l’aérodrome de Tavarua. Les recettes augmentent, pas comme nous le voudrions ; cette année, ça n’a pas été une saison florissante ; mais les dépenses sont contenues. Vous avez vu qu’on prend Monsieur Giustiniani à 30 heures et qu’il n’y a que Jean-François Mazzanti. Il n’y a donc pas de personnel superflu. Nous dégageons quand même une épargne nette à hauteur de 32 000 €. Il n’y a pas d’emprunt : on s’en sort.

Mais l'effort d'investissement est colossal : il va avoisiner 2 700 000 €. La Commune ne pourra pas faire face seule, d'autant plus que le trafic n'est pas suffisant pour contracter des emprunts. Il va falloir aller piocher dans le budget général : nous y consentirons, sous réserve que l'État et la Collectivité de Corse fassent une part de chemin. On ne peut pas nous dire "ne fermez pas l'aérodrome" et ne rien nous donner.

Je vous ai présenté de manière un peu longue ce rapport du document d'orientations budgétaires. Si vous avez des questions, je vais essayer d'y répondre. »

Avant de passer aux questions, j'ai été ce matin destinataire d'un courrier de Monsieur Sébastien Lecornu, Premier Ministre, transmis par le Préfet de Région. Un courrier récent puisqu'il est du 19 février, c'est-à-dire d'hier, où il nous parle du budget de la nation. Je ne vais pas vous faire la lecture exhaustive, mais si vous voulez en prendre connaissance, je le fais tourner. Il nous dit que les Communes ne seront pas pénalisées et nous invite au dialogue.

Et ça rejoint ce que je viens de vous dire : l'État doit organiser un tour de table État / Collectivité de Corse / Commune pour financer des projets structurants, comme l'allongement de la jetée qui est dans les cartons depuis douze ans. Quand je suis parti du Ministère des Transports pardon, de l'Office des Transports, le dossier était ficelé, depuis la maîtrise d'œuvre a été désignée ; mais quand à l'avancement du dossier hélas...

Ce sont des sujets importants. Si vous pacifiez le bassin du port de commerce, je l'ai mis dans le programme 2026-2032, même si ce n'est pas de notre compétence, nous allons donner la main à la Collectivité de Corse. Et s'il faut que je sois l'interprète de la Collectivité de Corse auprès du Préfet, je le ferai volontiers. Je l'ai fait pour la DSID : l'État aurait pu ne pas la donner puisqu'il n'y a plus de départements, mais parce que je suis intervenu il a donné deux fois : 2 264.9814 € pour la phase 1 et 1 302 431 € pour la phase 2.

Donc je suis prêt à mouiller le maillot, comme on dit en football et je ferai en sorte que l'État écoute d'une oreille attentive le Président de l'Exécutif.

Maintenant, je mets au vote, non pas le rapport qui pourrait d'ailleurs ne pas vous convenir et vous en auriez le droit, je mets au vote le fait que je vous l'ai bien présenté, et qu'il en a été débattu.

*En l'absence de question M. BARTOLI soumet ce rapport au vote.*

*Rapport adopté à l'unanimité (25 voix « pour »).*

### **Clôture de séance**

Un petit mot avant de lever la séance. Ange-François Leandri l'a dit tout à l'heure : notre collègue et ami Ange Lari a connu une période très délicate, mais il a siégé avec nous pendant un quart de siècle, 25 ans, d'abord en qualité de 2e adjoint, puis de premier adjoint. Il est venu tous les jours à la mairie pendant un quart de siècle, à la mairie et à l'église, je dirais ; malgré que nous ayons des caractères un peu impulsifs, lui et moi, je pense que ce duo a bien fonctionné.

Je voudrais remercier également François Mondoloni, qui a siégé avec nous pendant 18 ans, de 2008 à 2026 ; Virgile Cavalli et Jacqueline Giannetti, qui ont siégé avec nous pendant douze ans ; Marie-Jeanne Digiacomio, qui a siégé avec nous pendant six ans ; Diana Guigli, qui a siégé pendant six ans ; et Paul Tramoni, qui, bien qu'il n'était pas élu lors de la dernière mandature, a siégé 19 ans avec nous.

Je remercie aussi Dominique Carlotti, qui a siégé de 2001 à 2014 dans la majorité, puis est revenu en 2020 dans l'opposition. Il a été le plus assidu, je ne dis pas ça par ironie, des trois membres de l'opposition au cours de la mandature qui s'achève.

Et je voudrais aussi avoir un mot pour Francine Buresi et Tino Delovo, qui n'ont pas siégés mais qui étaient suppléants dans la mandature 2020-2026.

Nous accueillerons les nouveaux lors du Conseil Municipal qui se tiendra le dimanche 22 mars à 14h30, et ensuite nous lancerons la préparation du budget qui sera examiné le vendredi 10 avril. J'ajusterai l'horaire en fonction de ceux d'entre vous qui travaillent.

Voilà. C'est un bail, 25 ans. Les événements m'ont conduit à rester. Je l'ai dit le 7 février lors de mon anniversaire : cela ne dépend pas de moi, cela dépend du destin. Quoi qu'il arrive, il faudra que vous fassiez preuve de cohésion pour que la prochaine mandature se déroule comme nous l'avons prévu, avec un programme d'investissement qui soit réalisé. Je ne doute pas que nous allons y arriver. J'espère conduire jusqu'à son terme ce chantier. Je croise les doigts.

La séance levée à 15h50.

\*\*\*\*\*

A Propriano, le 22 mars 2026

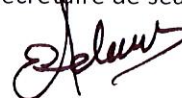
Le Maire,



Paul-Marie BARTOLI



La secrétaire de séance



Elisabeth TABERNER